



Adhésion à la Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer.

Lors de notre assemblée générale du 19 avril, nous vous avons annoncé que l'APBP a retenu le principe d'une affiliation à la FNPP.

Dans ce cadre, chaque membre de l'APBP est invité à adhérer à la FNPP (Sur la base du volontariat de chacun).

La cotisation annuelle est de 16€. Cette cotisation est individuelle.

En retour vous bénéficiez d'une carte fédérale, d'une revue trimestrielle envoyées à votre domicile et surtout l'appui d'une fédération qui dispose des relais nécessaires pour défendre nos droits de pêcheurs plaisanciers au niveau local, national et /ou européen et qui nous informe des évolutions de la législation.

Nous vous invitons à consulter le site FNPP - Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer pour plus d'informations.

Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer
09.62.02.00.76 - contact@fnpp.fr - www.fnpp.fr

Bulletin d'abonnement - 3 formules au choix

1/ Je deviens membre d'une association affiliée FNPP de ma région*.

Tarif : prix de la cotisation associative (variable) + 16 €

(8 € cotisation FNPP + 8 € abonnement Pêche Plaisance).

Règlement global à effectuer auprès de l'association concernée.



L'APBP centralise les Adhésions à la Fédération.

La collecte des Adhésions est organisée par un publipostage adressé à chaque membre de l'APBP qui précise notamment les modalités de versement de la cotisation.

La liste des membres est mise à jour à l'issue de l'assemblée générale chaque année lors du renouvellement de l'adhésion à l'APBP.

A réception de la cotisation FNPP (qui reste facultative), l'APBP met à jour le fichier des Adhérents puis le communique à la Fédération.